

Règles du festival

1. Les participants du festival sont des chœur de chambre, de 12 à 32 chanteurs, et ensembles vocaux, sans restrictions quant à la structure des voix chorales. Les chœurs et les ensembles vocaux peuvent présenter leurs propres programmes à *cappella* ou avec accompagnement instrumental ; aussi, c'est possible se présenter avec solistes vocaux et artistes d'autres arts (dramatique, visuel, ludique). En cas de besoin et sur proposition l'un de chœur participants, conseil artistique et comité d'organisation du festival étudiera la possibilité que l'instrumentistes et autres interprètes ne sont pas inclus dans le nombre mentionné précédemment d'un maximum de 32 chanteurs (interprètes).
2. Chaque chœur soumet un concert toute la soirée d'au moins 50 minutes, avec son propre répertoire (par choix), mais avec un concept de programme arrondi - suivant le concept de basse du festival. C'est désirable que chaque programme ou concept de concert soit nommé, par le chef d'orchestre, en prenant soin d'exprimer le plus précisément possible l'idée de basse et la structure du programme du concert. La structure même et l'apparence de chaque concert sont également déterminées par les chefs d'orchestre avec notifications et consentement préalables des organisateurs. Le directeur artistique du festival n'a le droit d'influencer l'apparition du concert lui - même que dans des cas exceptionnels, si la conception prévue du concert serait irréalisable sur le plan organisationnel et technique ou si cela nuirait à l'apparence du festival. En cas de litige, on tente d'harmoniser les attitudes, et si aucun compromis n'est trouvé, le problème est présenté au Conseil artistique du festival. La décision du Conseil artistique est définitive.
3. Chaque chœur ou ensembles vocaux doit être prêt à donner son concert toute la soirée à Kragujevac et dans deux autres villes des co – organisateurs, si nécessaire.
4. Tous les participants du festival ont l'obligation de rester au festival de son début à sa fin, ainsi que de participer à toutes les autres activités déterminées par le programme officiel du festival : Cérémonie d'ouverture, studio de chœur, tribunes, petits concerts de promenade, cérémonie de clôture. La structure exacte de l'ensemble du programme de 16 festival 2025 sera déterminée au moment de la notifications officielle des chœurs et des ensembles vocaux concernant leur participation.
5. L'organisateur proposera, en fonction des possibilités, aux chorales et aux ensembles vocaux des visites des sites culturels, historiques et naturels de la Serbie, ainsi que d'autres programmes possibles en fonction du temps libre des chœurs, mais ces programmes ne sont pas obligatoires, ni pour les chœurs, ni pour les organisateurs.
6. Le festival est primé. Deux prix principaux sont introduits :
 - Prix au chef d'orchestre / directeur artistique pour le meilleur concept de programme, (conformément à la direction de programme de basse du festival) à condition que le programme du festival lui – même ait été exécuté avec une qualité suffisante pour être récompensé.

- Prix au chœur / ensemble vocal pour le concert le mieux interprété dans son ensemble, à condition que son concept de programme soit conforme à la direction de programme de basse du festival.

Le grand prix du festival est décerné uniquement dans le cas où les deux prix principaux susmentionnés sont remportés par le même collectif d'interprétation – chœur (ensemble vocal) et son chef d'orchestre (directeur artistique).

Les prix mentionnés ne sont pas divisibles et ne doivent pas être décernés si le jury conclut qu'il n'y a pas de réalisations correspondantes.

En plus des les principaux prix mentionnés, il existe également des mentions élogieuses pour les réalisations spéciales des chœurs / ensembles, c'est-à-dire des chefs d'orchestre / directeurs artistiques, sur la base de l'évaluations de la formulations spécifique du jury, de nombre de ces prix, c'est-à-dire félicitations est limité.

Les chœurs de chambre et les ensembles vocaux peuvent participer au festival hors compétitions pour les prix, sur leur demande. Ils restent en tout le reste des participants égaux de la fête.

7. Représentations de tous les chœurs du 16. festival seront accompagnées par un jury international, composé de trois artistes musicaux distingués (critiques musicaux), experts dans leurs spécialités (compositeur, chefs d'orchestre, musicologue, etc.), et de deux membres du conseil artistique du festival, aussi deux artistes distingués. Chaque member du jury a l'obligation d'évaluer la performance de chaque chœur et de présenter son avis au forum officiel du festival, qui a lieu le lendemain du concert. Ce rapport doit contenir des évaluations de tous les aspects les plus importants de la performance du chœur, en particulier ceux liés au thème principal du festival.

Le président du jury est obligé de rédiger une sorte de résumé des opinions exprimées par les membres du jury après la fin du festival et de les remettre aux chœurs et organisateurs du festival, c'est-à-dire au conseil artistique, dans un délai de deux mois au plus tard. Ce résumé sera publié sur le site officiel du festival, en serbe et en anglais, immédiatement après la contribution.

8. La date limite de candidature des chœurs est le 28. février 2025. La sélection finale des chœurs sera annoncée et l'avis remis aux chœurs (de la manière la plus rapide possible), d'ici le 31. février 2025. Les chœurs intéressées doivent envoyer un formulaire de candidature officiel complété (qui peut être téléchargé électroniquement à partir de ce site Web) et soumettre des pieces justificatives à partir desquelles le Conseil Artistiques du Festival pourra avoir la meilleure idée possible de la structure et de la qualité du

programme proposé (synopsis et éventuelle explication supplémentaire du programme proposé, c'est-à-dire du concept) et de la chorale elle – même (enregistrement audio du programme proposé ou d'un autre programme).

9. Le Seizième Festival international de chœurs de chambre et d'ensembles vocaux se tiendra du dimanche 17 août au jeudi 21 août 2025 (le départ des participants est prévu le 22. août 2025). L'organisateur fournit et finance l'hébergement et deux repas pendant toute la durée du festival (5 jours) pour un maximum de 36 participants par chœur – l'augmentation du nombre de membres n'est possible qu'avec l'autorisation écrite du comité d'organisation du festival. Tous les chœurs seront situés à Kragujevac tout le temps. Le logement des membres de la chorale se fait dans la résidence étudiante ou dans un autre établissement similaire, en chambres doubles et triples (avec une salle de bain dans chaque chambre).
10. Les chœurs visiteurs assurent l'organisation et les frais de transport vers et depuis Kragujevac eux – mêmes. L'organisation et les frais de transport pendant le durée du festival vers les deux autres villes où se déroulent les programmes officiels seront pris en charge par les organisateurs. Tous les frais des programmes optionnels (visites de sites culturels, historiques, naturels etc.) sont à la charge des chœurs, l'organisateur offrant ses bons services en relation avec l'organisation.
11. L'organisation de tous les programmes du festival est organisée et financée par le festival lui – même, c'est-à-dire par leurs organes. L'organisateur se réserve les droit sur les enregistrements audiovisuels de tous les concerts et autres manifestations du festival, ainsi que sur l'utilisation desdits enregistrements sans compensations financière et sans l'accord spécial des chœurs.